

INFORMATIONS URBANISME

Vous avez dit urbanisme ?

L'urbanisme représente l'ensemble des règlements permettant aux pouvoirs publics de contrôler l'utilisation du sol en milieu urbain

Déclaration préalable ou Permis de construire ?

Changement de toiture
Installation de panneaux solaires

Déclaration Préalable

Fenêtres et fenêtres de toit sans changement de destination et/ou avec une extension de moins de 20 m²

Déclaration Préalable

Fenêtres et fenêtres de toit avec changement de destination et/ou extension de plus de 20 m²

Permis de Construire

Extension (garage, véranda...) de moins de 20 m² (dans les zones urbaines de la commune)

Déclaration Préalable

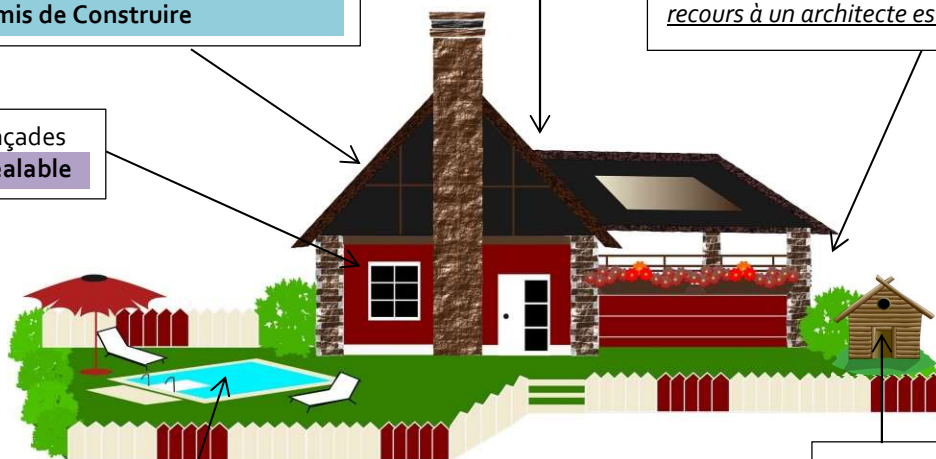
Extension de plus de 20 m²

Permis de Construire

Si votre surface de plancher dépasse les 150 m², le recours à un architecte est obligatoire.

Ravalement de façades

Déclaration Préalable



Abri de jardin de moins de 20 m²

Déclaration Préalable

Abri de jardin de plus de 20 m²

Permis de Construire

Piscine (entre 10 et 100 m²) sans abri ou avec abri de moins de 1.80m de haut

Déclaration Préalable

Piscine avec un bassin de plus de 100 m² sans abri ou avec un abri de plus de 1.80 m

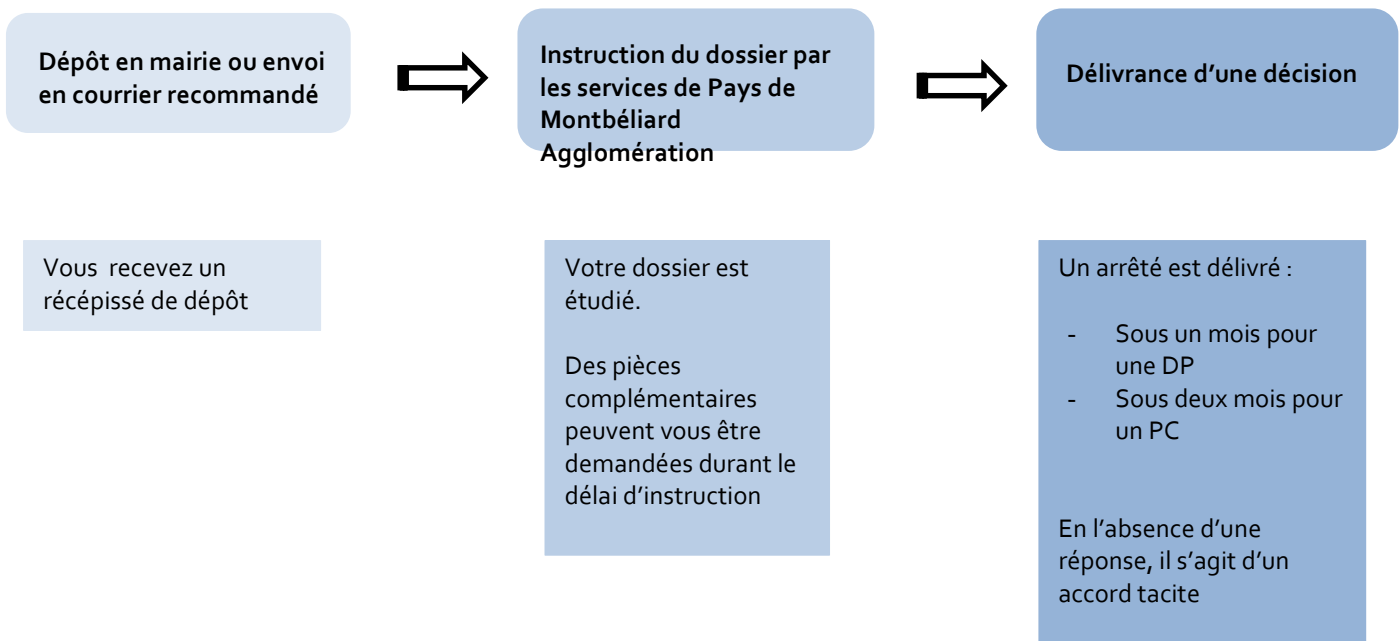
Permis de Construire

Piscine de moins de 10 m²: Pas de formalité

Une déclaration préalable est nécessaire pour :

- Une division foncière
- Un changement destination d'un local

Du dépôt du dossier à la décision de la mairie



Le certificat d'urbanisme, à quoi ça sert ?

Pour en savoir plus sur un terrain

Certificat d'urbanisme d'Information (Cua)

Il vous informe sur :

- ★ Les règles d'urbanisme applicables au terrain
- ★ Les limitations administratives (servitudes, droit de préemption...)
- ★ Les taxes et contributions liées au terrain



- En deux exemplaires
- Joindre un plan de situation

OU

Pour savoir si vous pouvez réaliser votre projet

Certificat d'urbanisme Opérationnel (Cub)

Il vous informe sur

- ★ Les mêmes points que le Certificat d'Urbanisme d'Information
- ★ L'état des équipements publics existants ou prévus
- ★ La possibilité de réaliser un projet



- En quatre exemplaires
- Joindre un plan de situation
- Joindre une notice descriptive
- Joindre un plan du terrain si des constructions sont déjà existantes

Déposez le Cerfa 13410*03

Vous recevrez une réponse

Sous un mois pour le Cua

Sous deux mois pour le Cub

Pour une validité

de 18 mois pouvant être prolongée un an si vous en faites la demande deux mois avant la fin du délai